

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 09 JUILLET 2015**

Délibération
n° 2015.07. 91.B

**Village d'entreprises
Les Molines Nord -
travaux de
construction - Lot
n° 1 "VRD - clôture" :
avenant n° 4**

LE 9 JUILLET DEUX MILLE QUINZE à 16h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au Château de Fléac – 4 rue du Château 16730 FLÉAC suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2015**

Secrétaire de séance : Isabelle FOSTAN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANÉAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Jacky BOUCHAUD, Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 09 JUILLET 2015

**DELIBERATION
N° 2015.07. 91.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /
GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

**VILLAGE D'ENTREPRISES LES MOLINES NORD - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N°
1 "VRD - CLOTURE" : AVENANT N° 4**

Par délibération n°40 B du 22 mars 2013, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation des marchés à procédure adaptée pour la construction du village d'entreprises Les Molines Nord à Angoulême.

La commission pour les marchés adaptés du 5 décembre 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du lot n°1 « VRD – clôture » à la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Secteur ANGOULEME – Impasse Leroy – ZI des Agriers – 16000 ANGOULEME pour un montant de 343 745,30 € HT.

Par délibération n°65 B du 19 juin 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 en plus-value qui a porté le montant du marché à 344 195,30 € HT.

Par délibération n°91 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 en plus-value qui a porté le montant du marché à 351 201,30 € HT.

Par délibération n°126 B du 27 novembre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 en plus-value qui a porté le montant du marché à 363 694,20 € HT.

Pour faciliter l'entretien des espaces verts, la maîtrise d'ouvrage a demandé le remodelage des abords des bâtiments. Cette prestation supplémentaire s'élève à 2 163,90 € HT.

Le montant de l'avenant n°4 en plus-value est de 2 163,90 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission pour les marchés adaptés 1^{er} juillet 2015

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°4 au lot n°1 « VRD – clôture » confié à la société EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS SUD OUEST – Secteur ANGOULEME – Impasse Leroy – ZI des Agriers – 16000 ANGOULEME ayant pour objet une prestation en plus-value d'un montant de 2 163,90 € HT.

Le montant du marché passe de 363 694,20 € HT à 365 858,10 € HT suite au dernier avenant. L'augmentation du marché s'élève à 6,43 % par rapport à son montant initial de 343 745,30 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en qualité de 3^{ème} vice-présidente en charge des marchés publics à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget annexe développement économique – article 2312.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 21 juillet 2015	<u>Affiché le :</u> 21 juillet 2015